

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 176 Subventions (621.765 euros) prorogation et avenants n°3 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 24 février 2017 par l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville ayant son siège social 162, rue de Belleville (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 24 février 2017.

Article 2 : Une subvention de 234.531 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour la crèche collective Françoise Lagrange située 27/29, rue Levert (20e) (N° Tiers SIMPA 20264 - N° de dossier 2019-02837).

Article 3 : Une subvention de 297.113 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour la crèche collective Les Passerelles située 4-6 rue des Montiboeufs (20e) (N° Tiers SIMPA 20264 - N° de dossier 2019-02839).

Article 4 : Une subvention de 90.121 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour le multi-accueil de Belleville situé 162, rue de Belleville (20e) (N° Tiers SIMPA 20264 - N° de dossier 2019-02838).

Article 5 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO